

Objet **Communiqué de presse du Président**
Sujet **Déchets de marées et échouages sur les plages**
Date 30 oct. 2017

Espaces Naturels



Bois flottés, filets, goémons, fût de produits toxiques, cadavres de marsouins, bouteilles plastiques, oiseaux blessés, bottes, ... les plages de Belle-Ile, comme d'autres, sont le théâtre d'échouages variés... Avec l'hiver et ses dépressions régulières, les arrivages s'amplifient et leur gestion n'est pas toujours simple.

Le service des espaces naturels de la CCBI, assure depuis de nombreuses années la fonction de « sentinelle de la côte ». Ainsi les gardes du littoral dans le cadre d'un cofinancement Natura 2000, assurent la collecte des macro-déchets ordinaires soit directement, soit en incitant les promeneurs via la pose des bacs à marée hors saison. L'objectif est ici d'éliminer les déchets d'origine humaine en laissant en place les algues et autres débris naturels qui participent au fonctionnement normal des estrans.

A cette gestion quotidienne, s'ajoute principalement en hiver des échouages plus complexes :

- Echouages d'oiseaux et mammifères vivants ou morts
Le service « espaces naturels » la CCBI assure, dans le cadre de partenariat (université de La Rochelle, Océanopolis, réseaux oiseaux marins), la gestion des échouages d'animaux.
Lorsqu'ils sont vivants, des périmètres de tranquillité sont mis en place pour augmenter les chances de rétablissement des animaux.
Lorsqu'ils sont morts, des mesures biométriques et des prélèvements sont réalisés. L'évacuation des cadavres, répond plus à une obligation sanitaire (responsabilité du maire) qu'à une obligation écologique. Néanmoins l'intercommunalité assure l'enlèvement des cadavres par délégation du maire. Il faut noter que s'agissant de la faune sauvage les frais inhérents à l'équarrissage sont intégralement pris en charge par l'Etat.
- Echouage occasionnant des risques sanitaires majeurs
Dès lors que l'échouage génère des risques sanitaires importants, la gestion ne peut être déléguée à la CCBI. La prise en charge de la situation incombe donc au maire en étroite relation avec les services de l'Etat compétent en la matière.

L'insularité induit sur ce sujet comme pour d'autres, une complexification logistique autant pour les échouages d'animaux que pour les polluants...

En 2016 l'équipe des espaces naturels a pris en charge l'échouage de 16 de mammifères marins (phoques, marsouins, dauphin, baleine) ainsi que 100 m³ de déchets variés... Un travail sans fin au regard de la masse de 200 000 débris/km² flottant au milieu de l'atlantique sur une surface 6 fois plus grande que la France.